



RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN DE L'ACTION SOCIALE DANS L'ACADÉMIE DE MAYOTTE 2020



SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES

Mme Séjalon Véronique

Conseillère technique supérieure de service social

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
CHIFFRES DE LA RENTRÉE 2019-2020.....	4
LES PROBLÉMATIQUES DES ÉLÈVES.....	5-10
PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES À MAYOTTE.....	11-13
LA PROTECTION DE L'ENFANCE.....	15-21
ACTIONS COLLECTIVES.....	23-25
BILAN ET PERSPECTIVES.....	27

INTRODUCTION

A Mayotte, l'exercice des missions du service social scolaire est rendu difficile par le nombre de problématiques graves touchant les élèves et ayant une répercussion sur leur scolarité ; protection de l'Enfance, mineurs isolés, grossesse précoce, fugues, accès au droit, absentéisme, conduite à risques, addictives et sexuelles, grande précarité. Les effectifs importants qui ne cessent de croître engendrent une demande d'intervention de l'assistant social souvent en urgence et sur des problématiques diverses. A cela s'ajoutent les moyens pas encore suffisants en matière de protection de l'enfance notamment pour répondre à une demande croissante de situations d'enfants en danger. Malgré les écrits de protection de l'enfance, le service social se sent souvent isolé dans la prise en charge de certaines situations.

Les situations sociales sont exacerbées par l'accumulation des problématiques pour un même élève : les effectifs importants dans les établissements, le manque de structures et de relais pour l'accompagnement des élèves en difficultés sociales et familiales, les mutations de la société Mahoraise qui nécessitent un accompagnement et un soutien à la parentalité ainsi que la mise en place d'actions collectives de prévention. Les assistants sociaux répondent aux demandes individuelles, et ils s'inscrivent aussi pour la grande majorité dans le développement d'actions collectives.

L'année scolaire 2019-2020 a été une année agitée suite à des phénomènes de violences aux abords de certains établissements scolaires. Elle fut marquée, comme sur l'ensemble du territoire national, par la crise sanitaire liée au COVID 19 qui a entraîné la fermeture de tous les établissements du 16 mars 2020 au 8 juin avec une longue période de confinement puis une réouverture progressive et très limitée en termes d'effectif d'élèves accueillis.

Cette période de confinement a eu un impact important fragilisant beaucoup de familles et renforçant leur précarité.

Les assistants sociaux sont restés en alerte et ont effectué du télétravail afin de maintenir le lien avec les jeunes et leur famille mais aussi avec les équipes éducatives qui interpellaient le service social à la connaissance de difficultés exprimées par les élèves notamment sur des difficultés alimentaires. La collation distribuée en guise de déjeuner par les établissements durant la période scolaire constitue en effet parfois le seul repas de la journée pour un certain nombre d'élèves. De plus un grand nombre de familles en situation irrégulière vivent de « petits boulots » compte tenu du confinement. Certaines familles se sont ainsi retrouvées sans aucune ressource. Un travail important a été mis en place pour orienter les élèves et les familles dans un premier temps vers les associations et ensuite en interne pour gérer la distribution de bons alimentaires.

Le service social a également été à l'initiative de la mise en place d'un numéro vert en direction des personnels de l'académie pour les soutenir dans cette période éprouvante du confinement. Ce numéro fonctionnait de 9 heures à 18 Heures.

BILAN DU SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES DANS LES ÉTABLISSEMENTS

CHIFFRES DE LA RENTRÉE 2019-2020

Mayotte comprend 22 collèges et 11 Lycées pour un effectif total de 47175 élèves cela représente 5046 élèves supplémentaires depuis deux ans.

Sur les 22 collèges 9 sont en REP+, tous les autres collèges sont classés en REP. Les effectifs élèves ne cessent d'augmenter.

Il y a 188 écoles du premier degré ce qui est très en dessous des besoins, certaines écoles sont obligées d'accueillir les enfants par rotation compte tenu d'un nombre insuffisant de classes. La population d'élèves du premier degré s'élève à 52290 élèves.

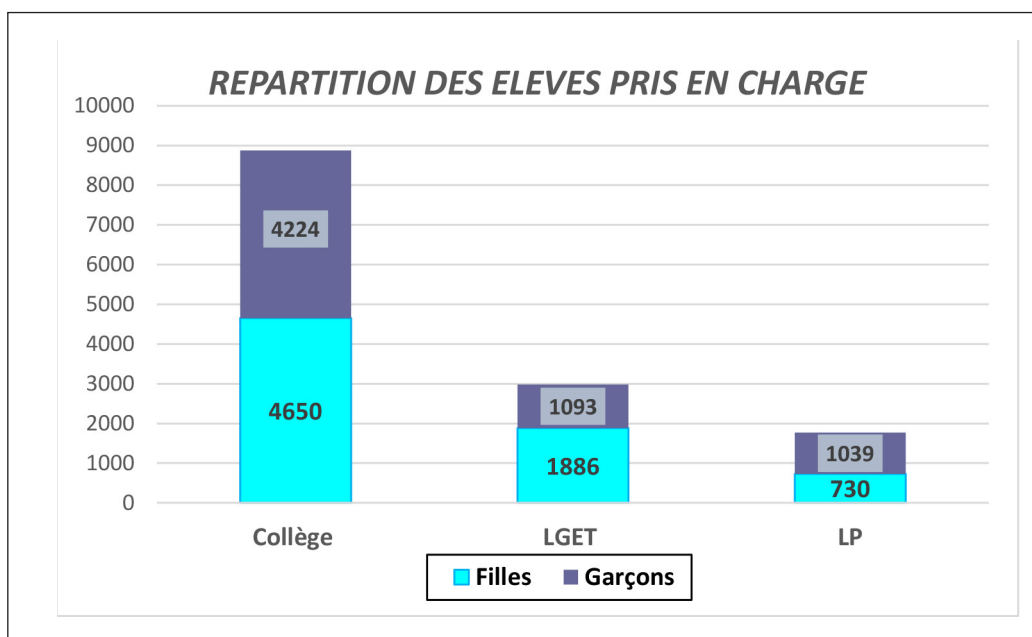
**LES
PROBLÉMATIQUES
DES
ÉLÈVES**

>> Accompagnements individuels :

Malgré le fait que les établissements aient été fermés pendant presque deux mois compte tenu du COVID, nous constatons que les chiffres qui concernent le nombre d'élèves pris en charge par le SSFE ne sont que relativement peu impactés

Nombre d'élèves pris en charge : 13 622 élèves soit une baisse de 3 752 élèves par rapport à l'année précédente ce qui laisse supposer que si l'année s'était déroulée normalement le nombre d'élèves pris en charge par les AS aurait augmenté de manière exponentielle. 28,8 % d'élèves du second degré ont été pris en charge.

>> Publics reçus :

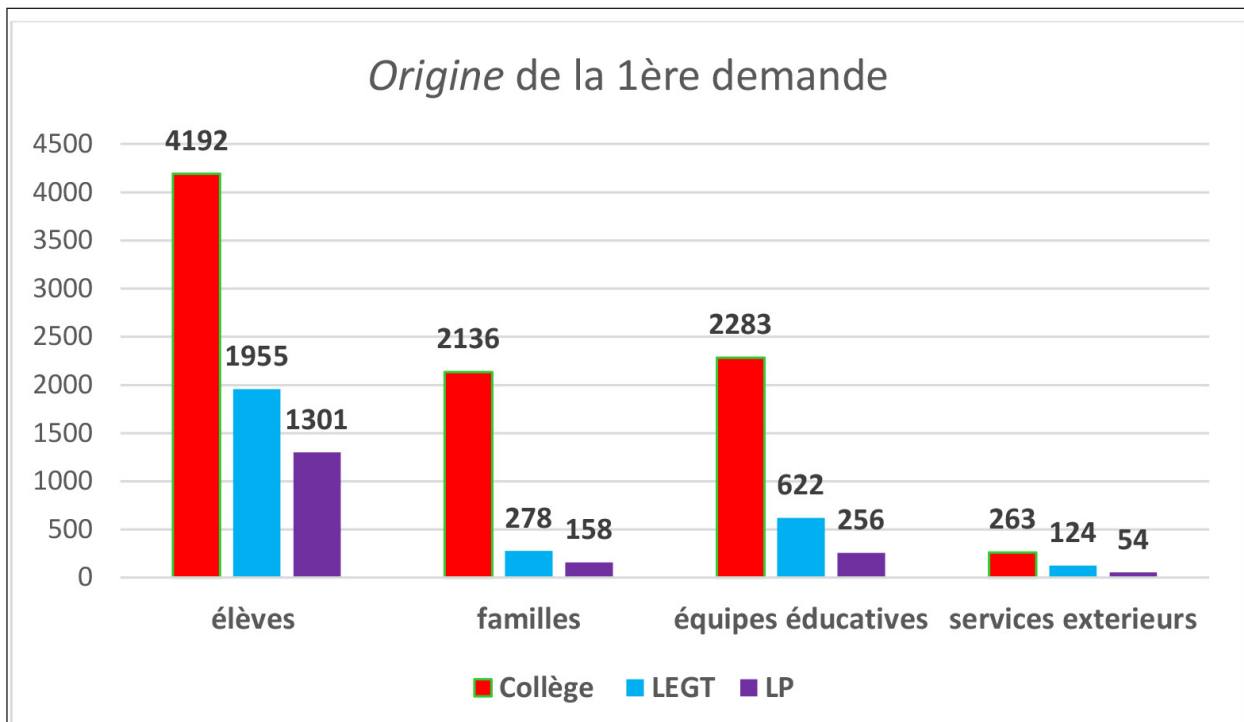


Le nombre de filles pris en charge est supérieur au nombre de garçons que ce soit en collège où en LGET, par contre cela s'inverse au niveau du LP.

Cela peut s'expliquer par les problématiques diverses et spécifiques concernant les jeunes filles notamment sur les problèmes liés à la sexualité, grossesses, accompagnement des jeunes mères, IVG, violences sexuelles mais aussi comportement à risques, fugues etc...

De plus, compte tenu de la place des filles dans la famille traditionnelle à Mayotte, ainsi que du fait d'un manque de dialogue intergénérationnel, les jeunes filles éprouvent davantage la nécessité de trouver un espace d'écoute sur cette période de l'adolescence et sur les problématiques qu'elles rencontrent et sont demandeuses d'un accompagnement psycho-social par l'assistant social.

>> Origine de la demande :



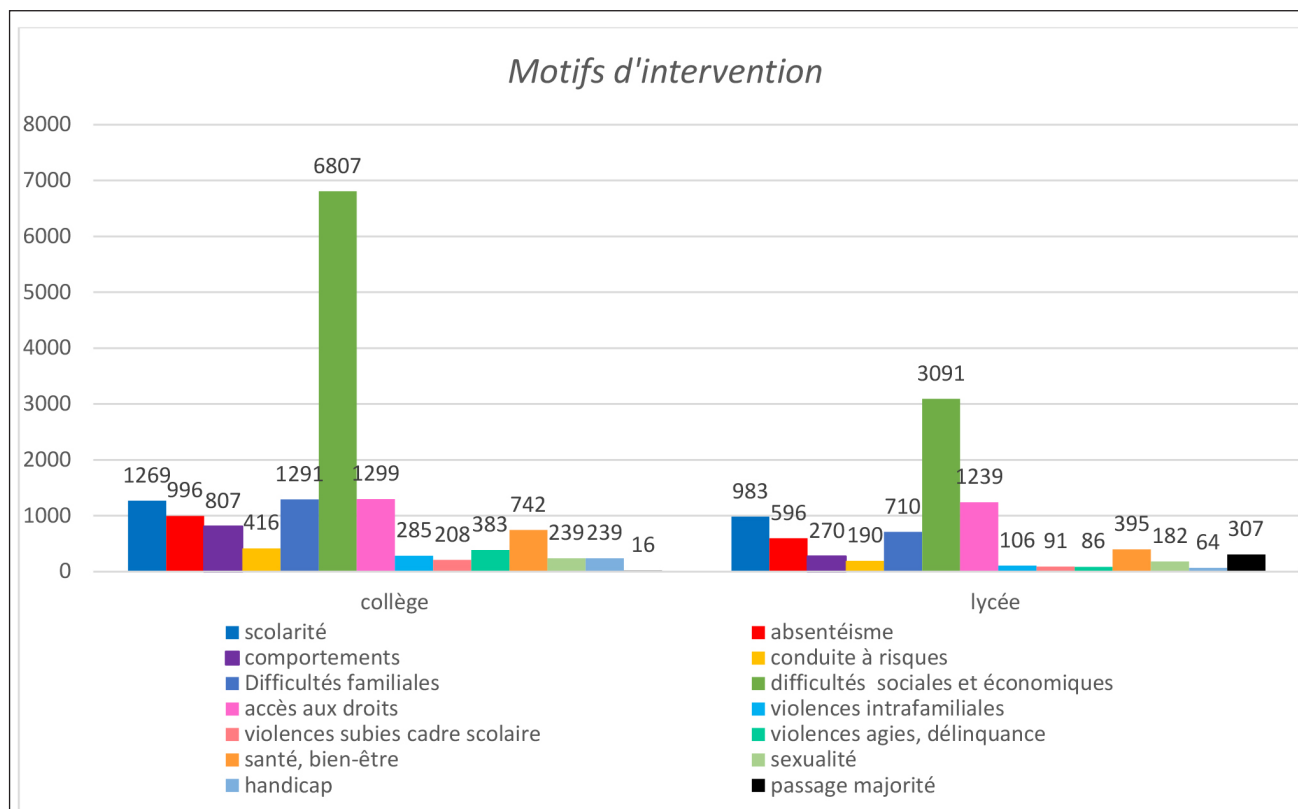
Les élèves sont majoritairement les premiers à solliciter le service social directement et ce dès le collège, ce qui veut dire que quel que soit l'âge, les élèves identifient bien le service social de l'éducation nationale.

Dès la sixième les assistants sociaux passent dans les classes pour se présenter et faire connaître leurs missions.

L'équipe éducative vient en deuxième sur l'origine de la 1ère intervention du SSFE. Les familles interpellent également le SSFE pour les problèmes financiers mais également pour des demandes d'accès aux droits et les difficultés éducatives qu'elles rencontrent. Le partenariat étant peu efficient sur Mayotte, notamment sur les UTAS, les sollicitations par les services extérieurs sont malheureusement peu nombreuses.

L'origine de la saisine du SSFE est faite pour 54,6 % par les élèves, 18,8 % par les familles, 23,2 % par les équipes éducatives, et seulement 3,2 % des services extérieurs.

>> **Motifs d'intervention :**



a / Difficultés sociales et économiques

Les difficultés sociales économiques représentent une part importante des sollicitations du SSFE soit 73 % sur l'ensemble des établissements collèges et Lycées.

8.430 aides financières ont été traitées par le service social scolaire, il s'agit en majorité des dossiers fonds sociaux instruits mais également cette année des demandes d'aides alimentaires pendant le confinement.

Le service social est mobilisé dès la rentrée scolaire et ceci sur plusieurs mois pour toutes les demandes du fonds social. Conformément à la circulaire sur les fonds sociaux de 2017, une meilleure organisation du traitement du fonds social a été mise en place dans une grande majorité d'EPL, sollicitant notamment les professeurs principaux sur le repérage des besoins des élèves, la distribution et la récupération des dossiers.

Une grande majorité des familles sont en situation irrégulière et n'ont aucune ressource déclarée. La prise en charge de la collation est importante, en effet pour un grand nombre d'élèves il s'agit du seul repas de la journée. Cependant nous observons que dans certains établissements, peu d'élèves sont inscrits à la collation, par choix afin de ne pas être stigmatisés.

Les fonds sociaux sont utilisés également pour la prise en charge du transport, l'achat de tenues professionnelles et de sport, fournitures scolaires mais aussi consultations médicales, soins dentaires, achat de lunettes. Quelques bons alimentaires sont parfois attribués lorsque la situation est urgente.

Les familles sont parfois également orientées vers la Croix rouge Française afin d'obtenir en urgence un bon alimentaire.

Le service social du département dispose d'un budget restreint pour aider les familles. Les familles en situation irrégulière ne sont pas éligibles aux aides financières du Conseil départemental.

Cette grande précarité économique, sociale, affective est peu favorable à l'investissement et la réussite scolaire. Pendant la période de confinement et la fermeture des établissements scolaires, le service social a été très sollicité sur des situations de grande précarité. Les familles ont été orientées vers les associations afin de bénéficier de bons alimentaires.

b / Accès aux droits

18,6 % des sollicitations du service social concernent l'accès aux droits, les familles sollicitent le service afin d'être accompagnées dans des démarches, mais ce sont surtout les jeunes qui rencontrent les assistants du service sur cette thématique afin d'être soutenus dans leurs démarches, régularisation de leur situation administrative et l'obtention de titre de séjour ou de la nationalité, demande de bourses etc...

La situation administrative préoccupe beaucoup les lycéens d'autant qu'elle conditionne la poursuite d'études en métropole ou à La Réunion.

Les assistants sociaux prennent contact avec la préfecture afin d'éclaircir les situations individuelles mais les retours se font parfois rares.

Cette difficulté à obtenir des réponses est source d'anxiété chez les jeunes, c'est aussi très difficile pour les assistants sociaux qui rencontrent ces jeunes de ne pouvoir apporter une réponse à leur dossier. **Un partenariat avec une personne référente à la préfecture serait profitable.**

c / Difficultés familiales et violences intrafamiliales

17,5 % d'interventions du SSFE concernent les difficultés familiales, à la demande des élèves en priorité qui viennent se confier sur des situations complexes et douloureuses, soit à la demande des familles demandeuses de conseils et de soutien dans leur rôle éducatif. Certains parents ne savent plus comment fixer un cadre éducatif cohérent.

Le schéma traditionnel de l'organisation de la famille et le soutien apporté par la famille élargie tend à disparaître et engendre une perte de repères.

La communication entre l'enfant et son responsable est souvent absente dans les familles et génère ensuite des tensions voire des ruptures.

Les adultes peinent à imposer leur autorité et viennent chercher des réponses auprès des professionnels.

Les situations d'extrême précarité que connaissent certaines familles renforcent leur incapacité à se mobiliser dans leur rôle parental et éducatif.

Les jeunes adoptent des comportements à risques, fugues, errance, consommation de stupéfiants ou d'alcool, actes délictueux, pratiques sexuelles non protégées, prostitution.

Les situations sont également orientées par la vie scolaire et les enseignants.

d / Scolarité

Une grande majorité d'établissements scolaires ont mis en place des instances de concertation, cellule de veille, GPDS, ce qui permet au service social d'avoir une meilleure connaissance des situations d'élèves posant des problèmes dans l'établissement; violences agies et subies, difficultés scolaires, absentéisme, décrochage, délinquance. **Il est important que ces instances se réunissent afin de partager l'information et d'intervenir le plus précocement possible, de déterminer qui « fait quoi » autour d'une situation d'élève ainsi que de faire le point régulièrement sur les situations difficiles.**

En ce qui concerne les problèmes de comportement cela peut concerner des incivilités, manque de respect, violences dans l'établissement et aux abords, racket, harcèlement ...

Un grand nombre de jeunes rencontrent de grandes difficultés scolaires dès l'entrée en 6ème, élèves non lecteurs non scripteurs; l'école est alors une contrainte qui ne fait pas sens, ils vivent dans des conditions peu favorables à leur investissement scolaire et présentent ensuite des problèmes d'absentéisme.

L'absentéisme représente 11,6 % des motifs d'intervention de l'AS, chiffre est bien au deçà de la réalité, les situations d'absentéisme ou de décrochage ne sont pas systématiquement signalées au SSFE et ne font pas suffisamment l'objet d'un signalement au rectorat comme prévu dans la circulaire. Les élèves qui sont absentéistes dès la sixième l'étaient généralement en primaire sans qu'il y ait eu d'intervention ou de signalement fait par l'école dans certaines situations. **Une politique de prévention de lutte contre l'absentéisme dans le premier degré est indispensable afin d'avoir une action préventive.**

L'absentéisme n'est qu'un symptôme, et souvent révèle des situations difficiles telles que des difficultés familiales et éducatives, précarité, maltraitance, marginalisation conduite à risques ...

e / Santé, bien-être

8 % de jeunes sont en demande de conseils et de soutien concernant leurs problématiques liées à l'adolescence ou à leur situation familiale, les conflits, le manque de communication avec les parents, la sexualité, etc. Les jeunes filles sont majoritairement en demandes par rapport aux garçons. Elles rencontrent des difficultés lorsqu'elles sortent avec des garçons ou amis.

**PROBLÉMATIQUES
SPÉCIFIQUES
À MAYOTTE**

PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES À MAYOTTE

229 élèves suivis par le SSFE adoptent des conduites de fugues ou d'errance. Cela peut aller de quelques jours à plusieurs mois, parfois les familles n'ont pas déclaré la fugue à la gendarmerie ou à la police. **Les situations ont fait souvent l'objet de demandes d'aide éducative restées sans réponse eu niveau du département.**

Les jeunes, garçons ou filles, retrouvent des bandes et vivent en groupe dans des bangas. Il n'est pas rare que suite à ces fugues des jeunes filles révèlent par la suite avoir subi au cours de leur fugue des agressions sexuelles, certaines jeunes pratiquent la prostitution afin de pouvoir subvenir à leurs besoins fondamentaux. Certains jeunes commettent des actes délictueux.

50 jeunes filles ont fait l'objet de suspicion de prostitution ou déclarent elles-mêmes avoir des relations sexuelles en échange d'argent ou des cadeaux, téléphone, vêtements etc.

Le phénomène de prostitution est tabou à Mayotte, pourtant il est répandu; certaines femmes se prostituent pour assurer les besoins primaires du quotidien compte tenu de la grande précarité de vie. Cette prostitution touche les adolescentes qui, contre de l'argent ou des cadeaux, monnayent leur corps. Beaucoup d'entre elles ne se protègent pas des MST et parfois tombent enceinte. Deux jeunes mères isolées mineures pratiquant la prostitution ont fait l'objet d'une mise à l'abri avec leur bébé.

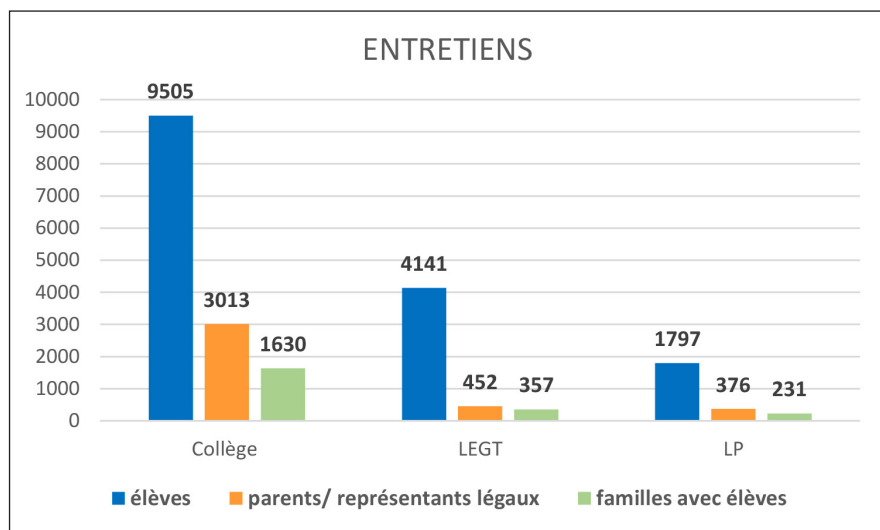
- 152 jeunes mères scolarisées ont été accompagnées par le service social en faveur des élèves.

- 9 jeunes filles mineures de moins de 15 ans sont mariées.

Lorsqu'une jeune fille tombe enceinte, il n'est pas rare à Mayotte qu'afin de « sauver » l'honneur de la famille, celle-ci soit mariée religieusement avec le père de l'enfant quelque soit les conditions de la procréation car même dans le cas de grossesse suite à un viol certaines familles feront le choix de marier leur fille avec l'auteur du viol. Il n'est pas rare alors que la jeune fille de moins de 15 ans n'habite plus chez ses parents mais vive chez son mari. 22 entretiens pré-IVG ont été effectués par le SSFE.

>> Analyse de l'action conduite

Le service social en faveur des élèves a réalisé 21 502 entretiens. La durée moyenne d'un entretien varie entre 20 minutes à 1h.



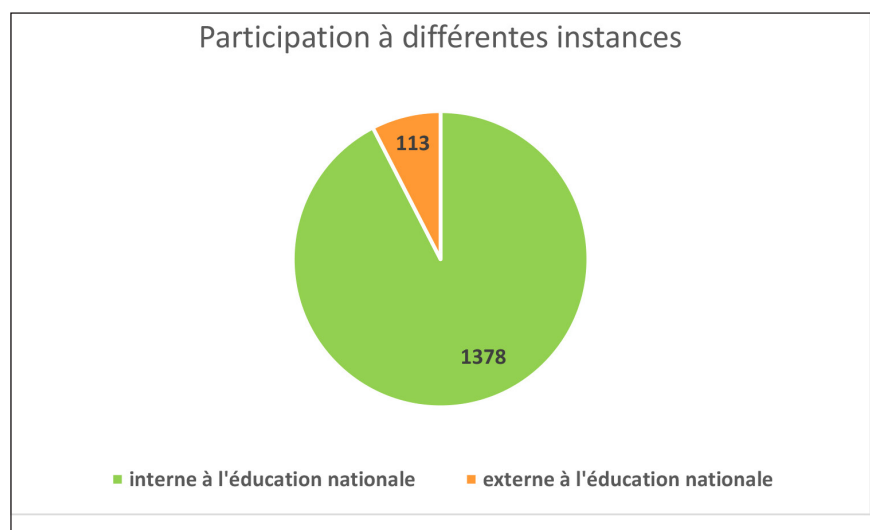
L'entretien mobilise les capacités d'écoute et d'empathie du professionnel. Il permet d'explorer et d'évaluer une situation. Pour les collègues ne maîtrisant pas les langues locales il est nécessaire d'avoir recours à un traducteur qui est souvent un personnel de la vie scolaire.

Il est alors primordial de rappeler au traducteur que tout ce qui se dit dans le bureau de l'assistant social est soumis au secret professionnel.

Cette année le SSFE a réalisé 219 visites à domicile

Généralement les familles se rendent aux convocations faites dans l'établissement scolaire par l'assistant social, la visite à domicile est un outil indispensable lorsque la famille ne vient pas dans l'établissement scolaire, il est alors nécessaire de proposer une rencontre au domicile afin de nouer un lien de confiance entre la famille et l'établissement scolaire notamment dans les situations d'absentéisme du jeune afin de pouvoir ensuite rapprocher la famille de l'établissement scolaire. La VAD est aussi indispensable dans certaines situations afin d'évaluer les conditions de vie des jeunes pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance.

>> Participation à des commissions et instances



Les assistants sociaux participent à diverses commissions ou instances en interne : commissions fonds social, suivi élèves, ESS etc.

Ils sont peu sollicités pour participer à des réunions partenariales. Le partenariat diffère d'un secteur à un autre, les UTAS unités territoriales du Conseil départemental ne sont pas toutes opérationnelles et le travail qui devrait se faire en lien avec les assistants sociaux du CD est parfois absent.

**LA
PROTECTION
DE L'ENFANCE**

>> L'enfance en danger

Les chiffres en termes de Protection de l'enfance sont impactés par la crise du Covid et la fermeture des établissements pendant presque trois mois. De plus peu d'élèves ont été scolarisés à la sortie du confinement. 8 écrits seulement de protection de l'enfance ont été transmis pendant la période de confinement, ce qui est très peu sur une période si longue. Les collègues ont été très sollicités sur l'aide alimentaire essentiellement.

Evolution du nombre d'IP et signalements

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
IP	215	168	108	214	279	177
Signalement	109	102	102	205	271	170
Total	324	270	210	419	550	347

Malgré la mise à disposition des téléphones professionnels des assistants sociaux du service, des relais avec les enseignants, très peu d'élèves ont pu se confier sur leur situation personnelle comme ils peuvent le faire habituellement dans le bureau de l'AS.

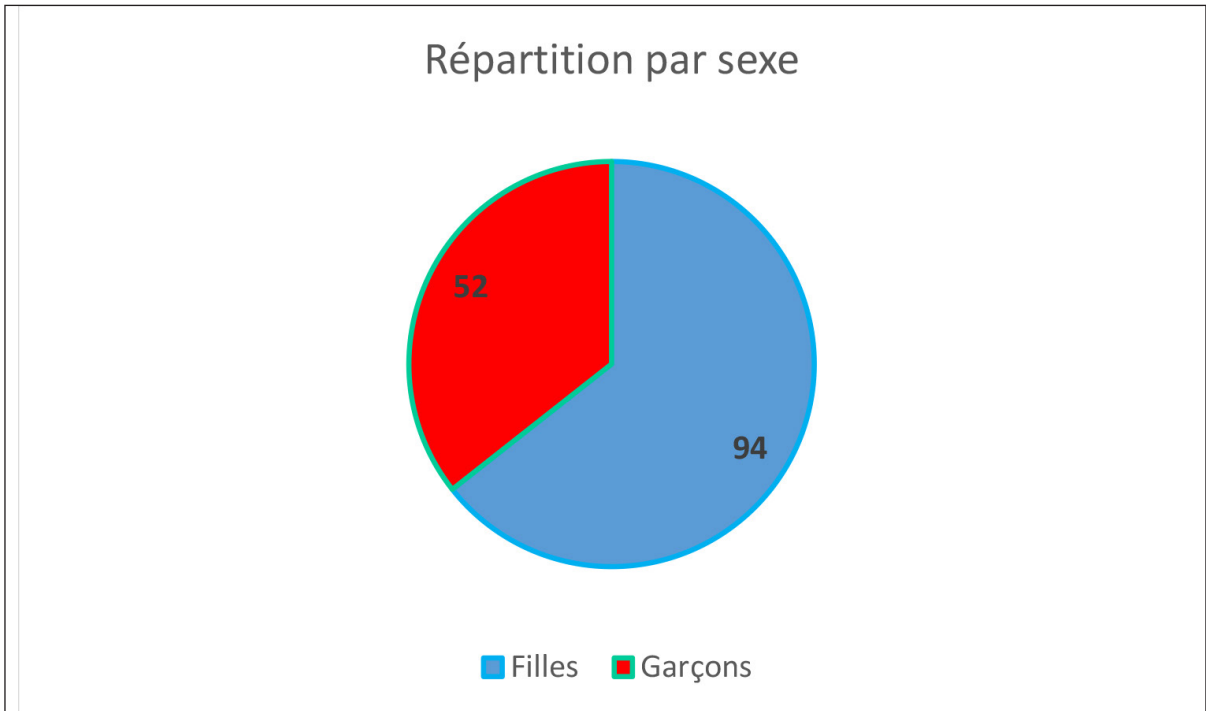
>> Signalements au Procureur

Total de 170 signalements ayant concernés 146 élèves. Certaines situations ont fait l'objet de deux signalements pour le même enfant ou ont été signalées par des personnels différents. Un écrit peut concerner une fratrie

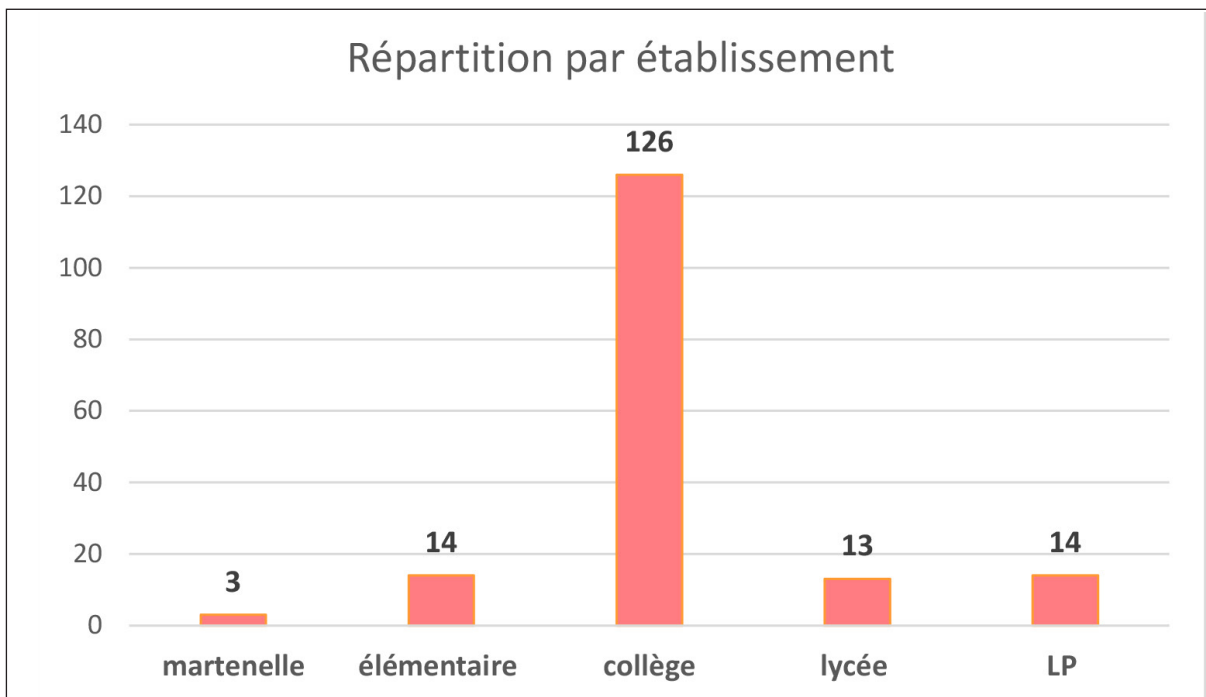
Sur les 170 signalements :

- 106 sont rédigés par le service social en faveur des élèves, soit 62 %
- 29 rédigés par les infirmiers
- 35 signalements transmis par autres personnels ; chefs d'établissement, psy EN, Psy NA, CPE, directeurs d'école, enseignants, dont seulement 17 signalements transmis par le premier degré.

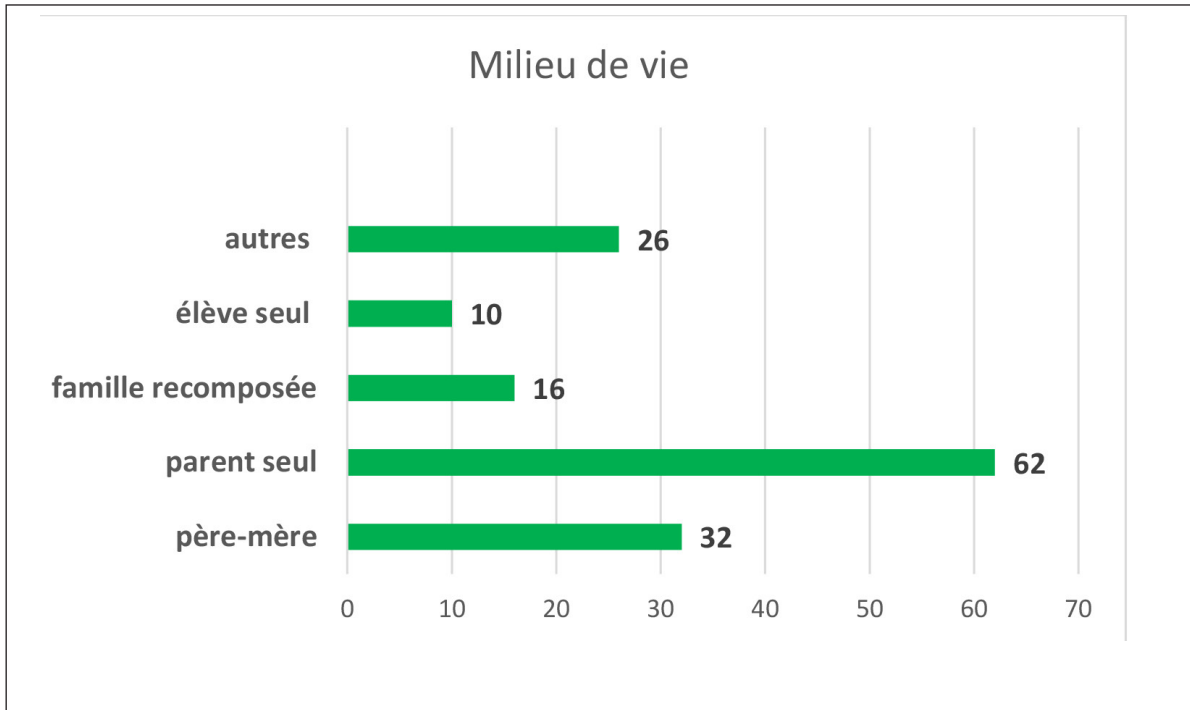
Les chiffres ne peuvent être étudiés en comparaison aux années précédentes compte tenu du contexte particulier de l'année 2019-2020



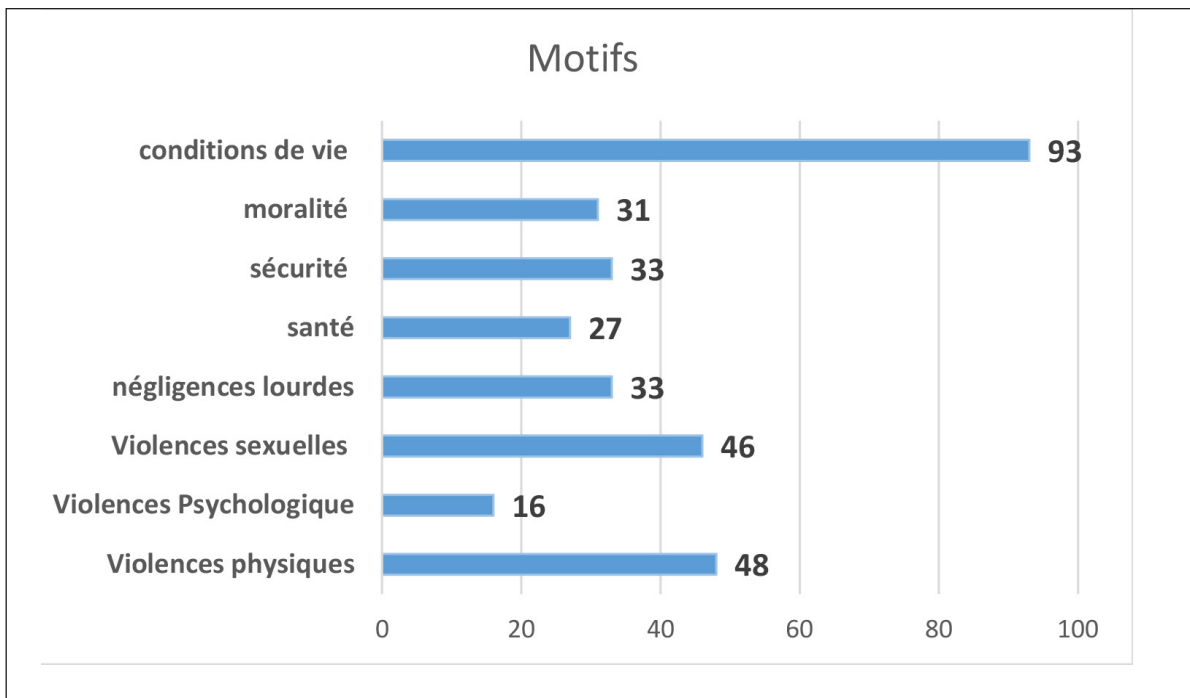
Les filles semblent cumuler différentes problématiques, violences physiques, sexuelles, conduites à risques, fugues, prostitution etc et sont plus nombreuses à être signalées, 64,4 % pour 35,6 % de garçons.



74 % des signalements émanent du collège, 10 % du premier degré et 16 % des LP et Lycées.



Les familles monoparentales sont plus représentées dans le cadre des signalements. Les mères sont souvent seules pour gérer l'éducation d'une famille nombreuse constituée souvent de plus de 4 enfants, les pères sont parfois absents de l'éducation et entretiennent peu ou pas du tout de liens avec les enfants. Certains ne contribuent pas non plus financièrement à la prise en charge du quotidien.



Les différents motifs des signalements sont :

- Les violences physiques violences sexuelles (viol, attouchements, atteintes sexuelles),
- mariages forcés,
- des mineurs isolés mis à la porte du domicile par les parents,
- fugue,
- délinquance,
- suspicion prostitution,
- absentéisme,
- grossesse de moins de 15 ans avec un majeur,
- négligences lourdes.

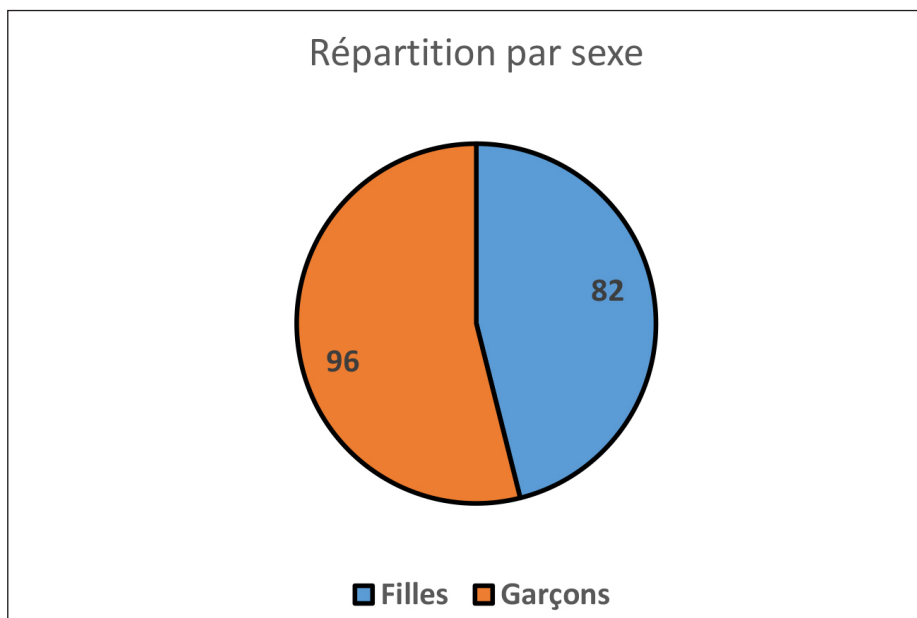
Tous les signalements transmis ont été pris en compte par le parquet et ont donné lieu à des enquêtes police ou gendarmerie, ou demande du parquet d'une évaluation par la CRIP.

> 40 signalements ont permis la saisie du juge des enfants directement sans demander un complément d'évaluation à la CRIP, ce qui représente une forte augmentation par rapport aux années précédentes et s'explique par un travail de partenariat avec le Parquet.

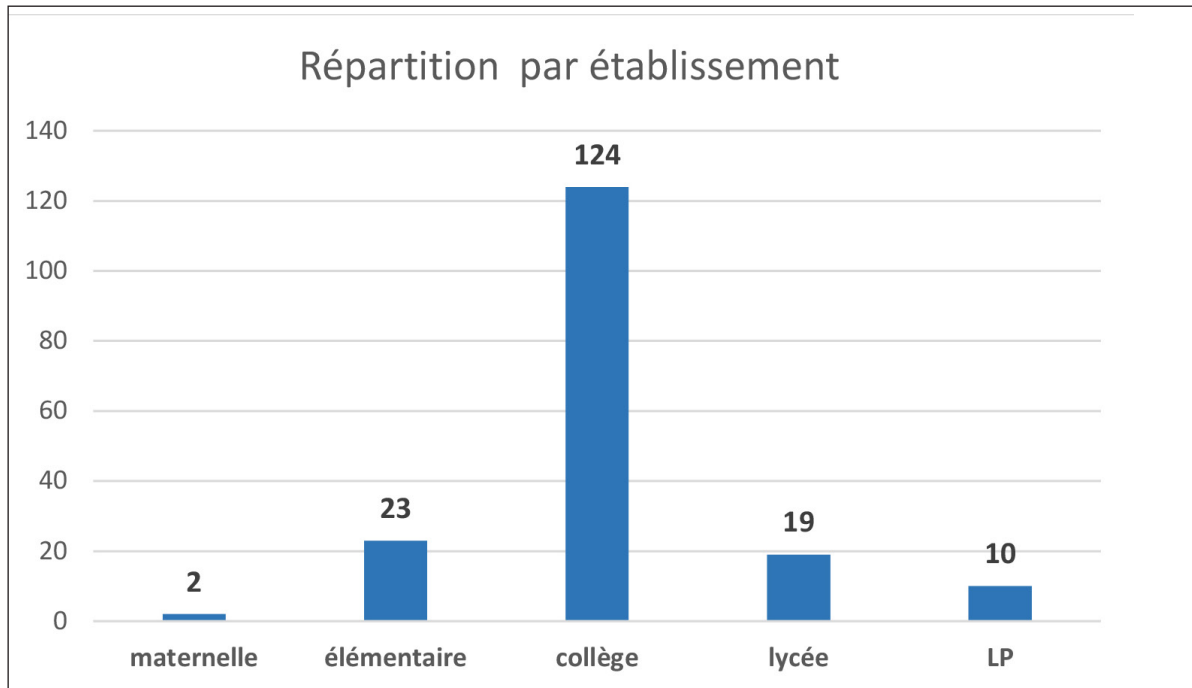
> 42 signalements ont abouti sur une mise à l'abri du jeune ou une OPP.

>> Informations préoccupantes

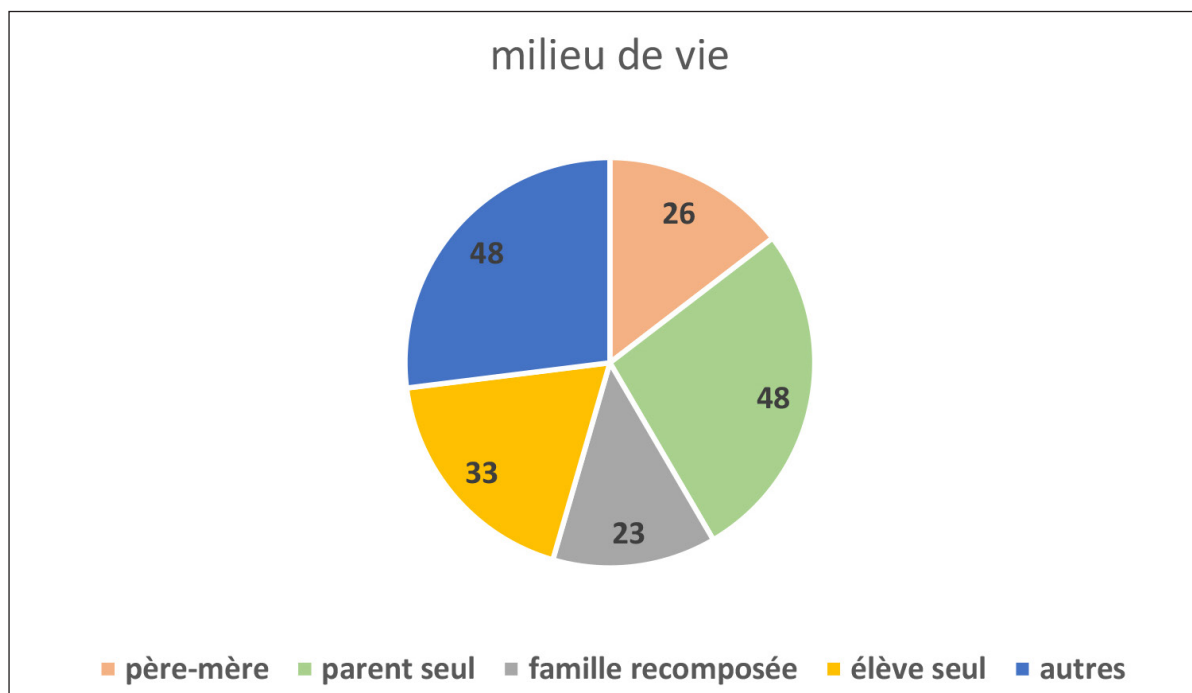
Il y a eu 177 IP concernant 178 enfants ou jeunes. Comme pour les signalements le chiffre ne peut être mis en relation avec les chiffres des années précédentes compte tenu de la longue période de confinement puis d'une réouverture partielle des établissements. 24 proviennent du 1er degré
Sur les 177 IP, 142 ont été rédigés par le SSFE soit 80 %. Les IP que nous transmettons au conseil départemental sont des évaluations sociales approfondies pour une grande majorité, il s'agit de demander une mesure éducative administrative. 10 IP ont été transmises par le service infirmier et 25 par « autre personnel » CPE, Chefs d'établissement, Psy EN.



Contrairement aux signalements, les IP concernent majoritairement les garçons, 54 % pour 46 % de filles.



Les IP concernent majoritairement les élèves de collège, 69,6 %; 14,1 % concernent des élèves du premier degré, 16,3 % des lycéens (LP + Lycée)



27 % des IP concernent des familles monoparentales, beaucoup de mères seules où la présence du père est quasi ou totalement inexistante dans l'éducation des enfants avec de nombreux enfants à charge.

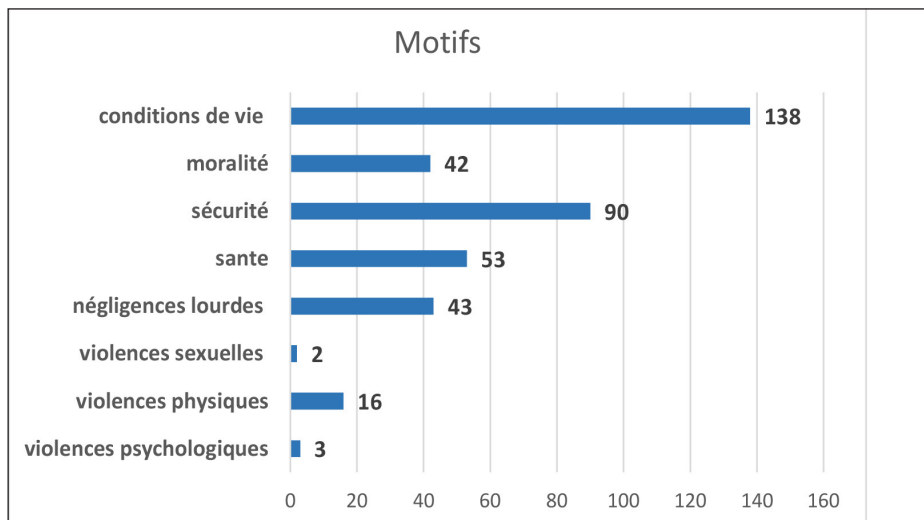
Les parents sont souvent très démunis dans leur rôle éducatif face à des adolescents qui échappent à toute autorité.

Les assistants sociaux scolaires mettent en place un accompagnement de soutien à la parentalité mais pour beaucoup de situations il **serait nécessaire que la famille et le jeune bénéficient d'une prise en charge dans le cadre d'une mesure éducative à domicile (AED) afin d'accompagner au mieux ces familles et afin que la situation cesse d'évoluer défavorablement et ne relève ensuite d'un signalement. Les parents adhèrent à la proposition d'aide majoritairement.**

14,6 % vivent avec leurs deux parents

18,5 % sont des mineurs isolés

27 % des IP concernent des jeunes qui vivent soit dans la famille, grands-parents, tante, famille élargie mais aussi chez des personnes n'ayant aucun lien de parenté. Parfois les parents peuvent être sur le territoire de Mayotte mais ont confié leur enfant à une tierce personne.



> Les IP concernent majoritairement des jeunes présentant toutes sortes de problématiques au niveau de l'établissement scolaire et ou des problèmes éducatifs au sein de la famille ; problèmes de comportement, absentéisme, conduites à risques, négligences, mineurs isolés, fugues, actes délictueux. Les familles sont démunies et sont en demande d'aide.

> **La majorité des écrits transmis par le SSFE sont des demandes d'intervention pour la mise en place d'une AED (environ 70) sur l'ensemble de ces demandes 4 uniquement ont abouties. Pourtant l'accompagnement de ces situations permettrait de résoudre pour un certain nombre de jeunes l'escalade vers la délinquance en replaçant les parents au cœur de l'éducation de leur enfant.**

> 38 jeunes ont fait l'objet d'une IP compte tenu de leur situation de mineur isolé; un grand nombre de ces situations sont liées à l'interpellation des parents par la PAF et renvoyés aux Comores, laissant des enfants seuls sur le territoire de Mayotte.

> Certains jeunes hébergés dans la famille ou chez des proches ont connu des situations de rupture d'hébergement, les familles ne voulant plus poursuivre cet hébergement. Certains parents également mettent leur enfant à la porte du domicile.

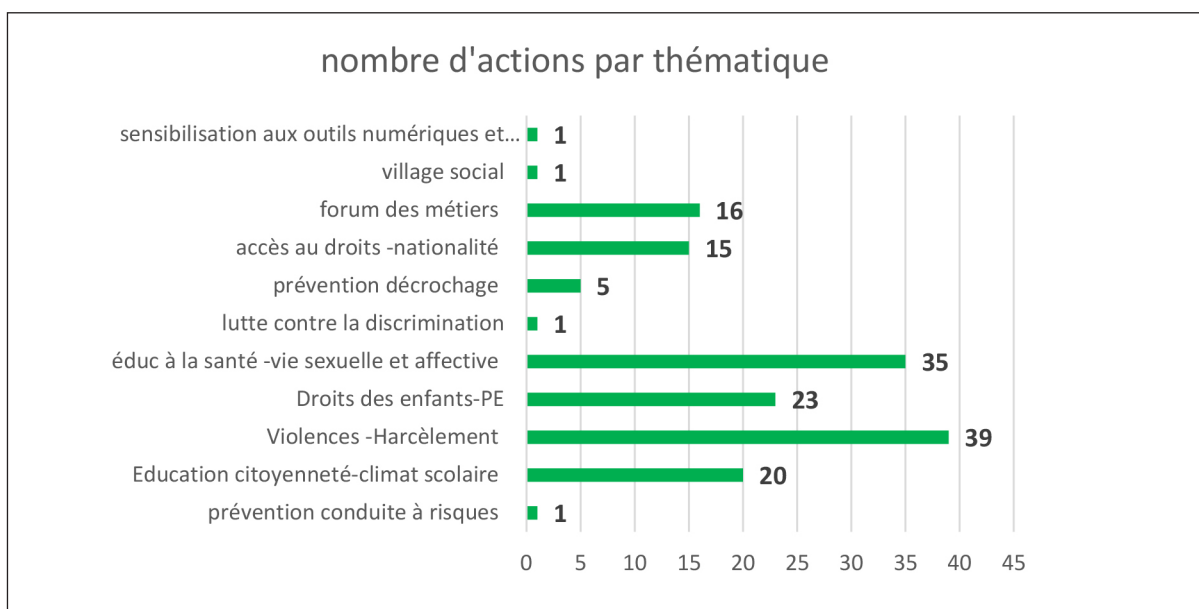
> 19 IP transmises ont abouti à une mise à l'abri, la mise à l'abri des jeunes mineurs isolés est souvent assez rapide; pour certaines situations elles ont été effectives dès l'envoi de l'écrit, dont 2 jeunes mères isolées en situation de prostitution. 8 IP concernent des grossesses précoces.

ACTIONS COLLECTIVES

>> En direction des élèves

Malgré une année très spéciale, l'ensemble des collègues ont mis en place des actions collectives; cependant certaines de ces actions prévues en début d'année n'ont pu être réalisées en raison de la période de confinement et certaines n'ont pu être réalisées en totalité.

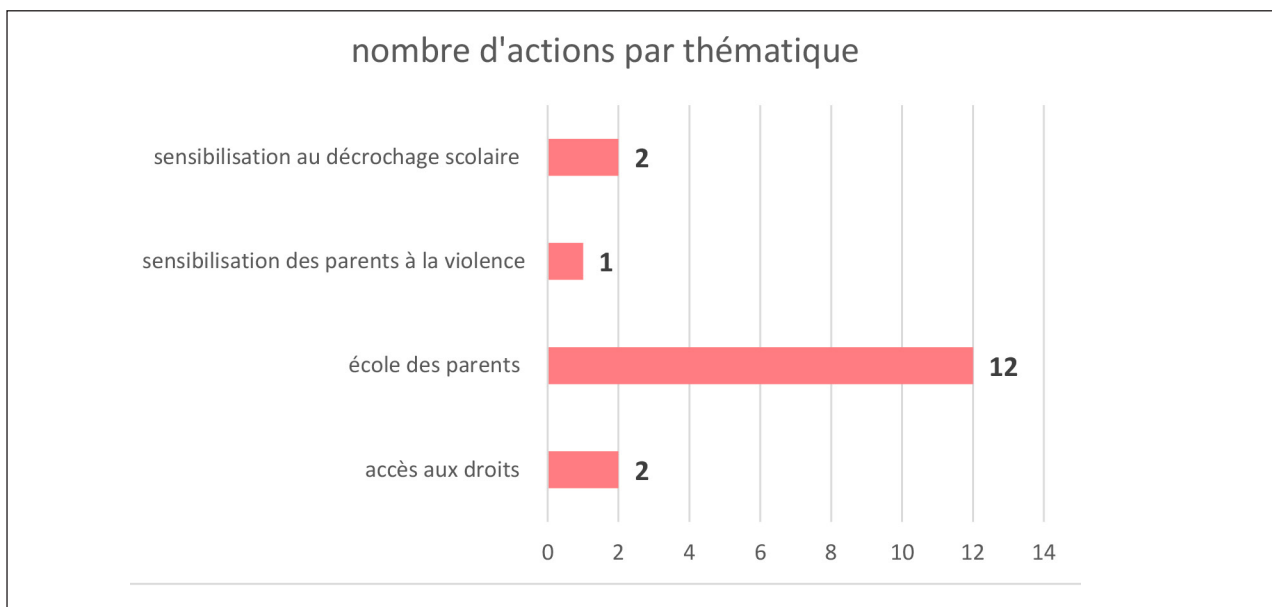
En début d'année les assistants sociaux se présentent auprès de tous les élèves de 6ème auprès des élèves de 2nd général et professionnelles ainsi qu'auprès des CAP.



Ces actions ont concerné 9982 élèves de la 6ème à la terminale. Elles sont animées généralement en binôme avec l'infirmière, CPE, parfois enseignants ou avec des partenaires extérieurs.

>> En direction des parents

125 parents ont bénéficié d'une action collective; soutien à la parentalité, prévention absentéisme, décrochage, préparation à la poursuite d'études hors Mayotte, en début d'année les assistants sociaux se présentent aux parents lors des réunions de rentrée.



BILAN ET PERSPECTIVES

Le service a été doté par Monsieur le recteur pour la rentrée 2020-2021 d'un poste supplémentaire que nous allons mettre sur le secteur nord, secteur qui jusqu'à présent était le plus chargé en terme d'effectif et composé du lycée du nord et du collège de Mtsamboro, établissement en REP +

L'équipe sera ainsi constituée de 24 AS du SSFE et 1 AS du personnel.

Les créations de postes restent une impérieuse nécessité face aux besoins d'une population de plus en plus précarisée et en grande difficulté face aux mutations sociétales mais aussi au nombre toujours croissant des nouveaux élèves.

Le service social en faveur des élèves poursuit ses missions dans des conditions difficiles avec un manque de relais sur l'accompagnement des familles et sur la protection de l'enfance de la part de collectivités notamment.

La formation sur la protection de l'enfance aussi bien dans le premier degré qu'au niveau des établissements du second degré reste une priorité du service, afin que les situations puissent être prises en charge de façon préventive et que des cas de maltraitance ne restent pas ignorés.

Une attention toute particulière et un accompagnement des nouveaux collègues sera également mis en place.



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

DOCUMENT RÉALISÉ PAR LE SERVICE COMMUNICATION
DU RECTORAT DE MAYOTTE

RÉDACTION : Mme Séjalon Véronique , Conseillère technique supérieure
de service social